

L'équipe de PRESAJE : Michel ROUGER, Président - Albert MERLIN, Vice-président
Bernard DELAFAYE, Trésorier - Xavier de KERGOMMEAUX, Administrateur
Marie ROUGER-PERRIER, Secrétaire générale



Michel ROUGER

Soupçon, transparence et dénigrement

E
D
I
T
O
R
I
A
L

Le nuage radioactif produit par les explosions Enron, Worldcom, Parmalat et autres, n'arrête pas de faire le tour de la planète capitaliste. Il a contribué au développement du cancer du soupçon, et de deux maladies associées, la manie de la transparence et celle du dénigrement, sur lesquelles se sont construits deux marchés fructueux.

Amplifiés par l'explosion résultant de la perte de contrôle de toutes les sources d'information qui irriguent les liaisons instantanées sur le web, ces deux marchés ont attiré d'innombrables experts en propositions, critiques et prestations de toutes sortes, qui utilisent tous les registres de la peur.

Au fur et à mesure de leur développement, ces marchés de la transparence et du dénigrement ont été largement dynamisés par la conjonction de trois phénomènes.

D'abord, les techniques de communication se sont de plus en plus intéressées à l'outil séculaire de la rumeur pour mettre en œuvre, à l'envers, des campagnes de destruction de la notoriété, de l'image ou de la réputation, campagnes structurées selon les mêmes méthodes que celles employées pour construire, à l'endroit, une image positive.

Ensuite, les institutions judiciaires, justement convaincues de leur devoir sociétal d'utiliser le Droit pour assainir les pratiques du marché mondialisé, ont ajouté au soupçon ambiant.

Enfin, la technocratie, qui s'était réservée la direction des grandes affaires, a dû réduire ses prétentions en devenant subordonnée à une nouvelle catégorie d'experts en opinion financière, qui constituent une forme d'"analytocratie" aux pouvoirs tentaculaires.

Au point que la société, dans son ensemble, perd progressivement le sens du risque couru, celui de la responsabilité assumée, et, pire, la pratique de la décision. Il ne faut pas s'étonner de l'engouement qui se manifeste chez les jeunes pour la fonction publique au sein de laquelle le risque, la responsabilité et la décision sont suffisamment collectivisés pour apporter le confort de la sérénité interdite au dirigeant d'entreprise.

On sait pourtant la dérive qui guette les sociétés qui perdent leurs innovateurs, leurs créateurs, leurs bâtisseurs, leurs savants responsables, à force de les avoir découragés et paralysés par les excès du soupçon, de la transparence et du dénigrement.

C'est là un sujet déterminant pour notre avenir.

LA FORMATION DE L'OPINION PUBLIQUE : DE L'ANALOGIQUE AU NUMÉRIQUE

Le 15 février 2005, un débat s'est tenu à la Maison du Barreau à l'occasion de la présentation du nouveau thème de réflexion de l'institut Présage : la formation de l'opinion publique : de l'analogique au numérique. Étaient invités pour en débattre Alain Minc, président du Conseil de surveillance du journal Le Monde, Francis Teitgen, directeur général délégué du journal Ouest-France, ancien Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris, et Agathe Lepage, professeur de droit à l'Université Paris Sud-XI, qui va animer le groupe de travail constitué sur ce thème.

Agathe Lepage rappelle tout d'abord que la montée en puissance d'Internet comme vecteur d'informations est souvent présentée comme un *prolongement*, un support nouveau s'ajoutant à ceux qui existent - par exemple la presse écrite, comme en témoignent les sites de presse. Mais on n'est pas assez attentif aux *ruptures*. Ruptures au regard de la portée de l'information, d'une part, en raison de l'accès facilité à l'information, de la fréquence gratuite, de l'absence de frontières, et, d'autre part, ruptures au regard du contenu même de l'information, puisque le web permet à n'importe qui de s'exprimer. Les conséquences de ces évolutions doivent être tirées tant à l'égard des professionnels de la presse (vis-à-vis de la presse écrite, par exemple) que de l'individu (est-on vraiment mieux informé ? les risques de manipulation ne sont-ils pas accrus ?).

Pour **Alain Minc**, l'histoire d'Internet constitue un vrai bouleversement car c'est la fin de l'auto-prédication. Il n'y aura pas de prêchers de l'opinion publique sur Internet comme dans les médias traditionnels. Le monopole de la parole disparaît. Par ailleurs, même balbutiant, Internet est d'une formidable puissance. Aujourd'hui, un site de presse comme celui du *Monde* enregistre 550 000 connexions par jour, ce qui est plus que le nombre d'exemplaires du journal vendus. Avec Internet, il n'y a plus de centre : c'est un système complètement ouvert. D'où l'impression d'un paradoxe : l'opinion publique n'existe-t-elle pas pour la première fois grâce à Internet ? Si l'on pense que l'opinion publique est l'expression d'une pensée collective, il se peut que, pour la première fois, celle-ci existe et n'existe qu'à travers Internet.

Francis Teitgen, faisant part de son expérience dans le groupe *Ouest-France*, insiste sur le prolongement entre le papier et le réseau. Avec Internet, les journalistes ont pris l'habitude d'écrire puis de continuer le débat sur un site ouvert. Il est d'ailleurs amusant de constater que les personnes qui écrivent dans le courrier des lecteurs sont d'un certain âge et font souvent part d'un mécontentement, alors que les lecteurs qui interviennent sur Internet sont jeunes et s'expriment plus volontiers sur des sujets comme le cinéma ou la musique, thèmes qui constituent un lien privilégié avec les jeunes. Mais Internet est aussi un moyen de communication assez autonome. Il permet d'aborder des sujets qui rencontrent du succès sur ce support mais qui ne seraient pas nécessairement traités dans le journal : par exemple, à la question posée sur le site "faut-il changer le nom de tel stade ?", environ huit cents réponses ont été obtenues en une journée. Internet crée du lien social.

Le débat s'engage ensuite par quelques échanges à propos du choix entre la gratuité et l'accès payant qui préside à la mise en place d'un site électronique par un journal. Pour Alain Minc, chaque choix a sa cohérence. Mais, curiosité sans doute liée au jeune âge d'Internet, dans aucune autre activité économique les grands acteurs ne font des choix aussi différents que ceux faits par exemple par *Le Monde* et *Ouest-France*. Ces différences de position s'expliquent, selon Francis Teitgen, par la différence des structures.

L'avenir de la profession de journaliste de presse écrite a également été abordé. Alain Minc prédit la disparition de la fonction d'éditorialiste : la part de l'information, selon lui, sera plus brève, mais celle de l'analyse plus large, sans qu'il y ait de prédication. Plus généralement, la relation déférente à l'écrit se dissout.

D'autres thèmes ont été abordés au gré des questions posées par le public : influence du blog dans les campagnes électorales, rôle des moteurs de recherche, liens entre Internet et les jeunes ou la majorité silencieuse. Autant de sujets de réflexion qui viendront nourrir celle des personnes participant au nouveau groupe de travail Présage. Y a-t-il quelque autre sujet qui mêle plus étroitement les questions économiques et juridiques ? C'est un vrai sujet "présajien".

SI TOUS LES FICHIERS DU MONDE...

par **François Renault** (1)

Lorsque, ce 30 novembre 1993, Pablo Escobar allume son téléphone cellulaire pour appeler sa femme, il ne se doute pas qu'il vient de signer sa perte. En fuite, il évite d'utiliser les téléphones fixes et leur préfère les téléphones cellulaires, qu'il croit plus discrets. Mais la technologie n'a que faire de notre intuition. Les enquêteurs, à l'aide d'un scanner, détectent la conversation, identifient la voix du trafiquant et ordonnent à son téléphone d'émettre en continu, le transformant en balise jusqu'à ce que les forces de police le localisent. Escobar mourut au cours de la fusillade qui s'ensuivit.

L'arsenal informatique

La morale à tirer de cette histoire est que l'on ne devrait utiliser que les technologies que nous maîtrisons. Paraphrasant Rabelais, nous pourrions énoncer que "Technologie sans maîtrise n'est que ruine de l'individu". Et pourtant, pour préserver notre liberté, devons-nous comprendre les technologies avant de pouvoir les utiliser ? Devons-nous comprendre le fonctionnement du GSM ou de l'UMTS avant de passer un coup de téléphone ? Devons-nous maîtriser les protocoles d'Internet avant d'acheter un livre chez un cyber-marchand ?

Les actes de notre vie quotidienne, comme communiquer avec les autres, se déplacer, se renseigner, faire ses courses, se soigner, dépendent de plus en plus de la technologie, notamment des techniques de traitement de l'information. Car tout est désormais numérisé : données, textes, sons, images, films et même les odeurs ! L'informatique est partout, capable d'enregistrer de très grandes masses de données et d'en extraire rapidement l'information pertinente. Avec l'augmentation continue de la puissance des moyens de traitement à des coûts constants, nous avons tous les constituants de l'arsenal permettant de suivre et, pourquoi pas, de prédire le comportement de tout utilisateur de ces technologies.

Tout le monde laisse des traces. Vous laissez des traces informatiques quand vous remplissez un formulaire, quand vous payez avec une carte bancaire, quand vous utilisez une carte de télépéage ou un passe Navigo de la RATP, quand vous profitez d'une carte de fidélité, quand vous téléphonez, quand vous présentez votre carte Sesam-Vitale, quand vous contactez un service de support technique, quand vous êtes filmé par une caméra de télésurveillance, quand vous utilisez Internet...

Fragiles barrières

Dans la plupart des cas, la collecte des données est légitime et motivée par la fourniture du service ou sa facturation. De surcroît, les organismes détenant ces données sont variés et sans grand lien entre eux. Le cloisonnement des données protège nos libertés. Malheureusement, cette protection pourrait bien être illusoire. En effet, même si les organismes collecteurs sont différents, ils n'en utilisent pas moins les mêmes standards pour organiser, traiter et stocker l'information qu'ils ont rassemblée, et les mêmes processus pour nous identifier (nom, adresse, téléphone, etc.). L'interconnexion des fichiers est un jeu d'enfant technicien.

La seule barrière encore érigée est la réticence des entreprises ou organisations diverses à partager le contenu de leur fichier clients, qui constitue un élément important de leur patrimoine. Que devient cette barrière lorsque l'entreprise est rachetée par une autre ? Ou lorsque l'entreprise a déposé son bilan et que le liquidateur cherche à vendre au meilleur prix ses actifs, matériels et immatériels ? Que devient-elle lorsque les "profils clients" ont une valeur marchande attractive ?

Comment se protéger ? La lutte est malheureusement inégale. La technologie est toujours plus complexe, moins maîtrisable par le particulier qui, la plupart du temps, n'est même pas conscient des risques qu'il prend.

L'utilisateur d'Internet dispose tout de même d'une panoplie importante d'antidotes : firewalls, anti-virus, logiciels de chiffrement et autres systèmes d'anonymisation. Dans le monde "réel", nous ne pouvons que constater que le meilleur moyen de se protéger contre le caractère indiscret de la technologie est... de ne pas s'en servir. Ne plus utiliser sa carte bancaire et payer en espèces. Résister à la tentation des cadeaux promis avec la carte de fidélité. Faire la queue au péage. Bien sûr, la vie peut paraître un peu moins facile mais la liberté est peut-être à ce prix.

La traque universelle

La tendance sécuritaire de notre société, dans toutes ses composantes, entretient le développement d'une notion relativement récente, la traçabilité. Traçabilité des écritures comptables, de la viande, du sang, des délinquants sexuels, des images et des musiques numérisées, des armes... Cette vague de fond se traduit par exemple par l'association d'identifiants uniques aux micro-processeurs, de codes stéganographiques dans les œuvres numérisées. Plusieurs dispositifs de lecture d'œuvres numérisées contiennent un identifiant unique et mémorisent les œuvres lues, avec l'ambition de suivre tout cela dans un référentiel central.

Les industriels se passionnent pour la puce RFID, sorte de code barre électronique interrogeable à distance. Quand vous arrivez à la caisse du supermarché, avec votre chariot rempli de marchandises étiquetées de codes RFID, votre ticket est automatiquement établi sans que vous ayez à manipuler vos emplettes. Pratique ! Mais ces puces RFID restent associées au produit après l'achat... On peut même imaginer que, pour limiter les risques de fraude, elles soient intégrées dans le produit pendant sa fabrication. Il suffira alors de déployer suffisamment de lecteurs pour suivre les objets... et leurs propriétaires.

Les constructeurs de voitures, comme les fabricants d'appareils électroménagers, envisagent très sérieusement d'associer une adresse IP et des capacités de communication à leurs produits. Ainsi, une voiture pourra prévenir le garage chargé de sa maintenance de ses défaillances, un réfrigérateur pourra lui-même passer commande de produits frais lorsque ses "stocks" atteindront leur niveau d'alerte, etc. La vie sera peut-être plus facile mais il ne sera pas exclu que la position (et la vitesse ?) de votre véhicule ou le contenu de votre réfrigérateur se retrouvent accessibles par Internet.

Repérages et répertoires

Les opérateurs de téléphonie mobile peuvent localiser géographiquement les téléphones cellulaires de leurs clients. Leurs spécialistes du marketing ont déjà dans leurs cartons des projets de SMS ciblés. Vous êtes amateurs de pizza et vous passez à proximité d'un pizzerio partenaire de votre opérateur ? Un SMS vous informe d'une promotion alléchante, pour vous, à moins d'une minute à pied. Notons tout de même que ces projets ont été contrariés par la récente évolution de la loi en France.

Quant à la reconnaissance des visages associée aux systèmes de télésurveillance privés (ou dans les lieux publics), elle a été testée et perfectionnée lors du Superbowl 2001, aux Etats-Unis, puis dans les aéroports de ce pays. Le système serait, paraît-il, bien au point. Quand sera-t-il généralisé ?

Notons enfin que l'usage d'un standard de description de données particulièrement puissant, XML, est en train de se généraliser rapidement. Grâce à lui, les échanges de fichiers peuvent s'effectuer de manière transparente. De grands gains de productivité en perspective, et une interconnexion des fichiers d'une facilité inégalée !

Tous ces systèmes sont opérationnels et ont fait l'objet de projets pilotes ou de déploiements réussis. Ils sont parfaitement au point. Seront-ils utilisés à grande échelle, et quand ?

Tels sont les thèmes du prochain ouvrage de Présaje sur "le harcèlement numérique" et ses conséquences sociétales (2).

(1) Ingénieur conseil en informatique, Directeur au Cabinet Deloitte

(2) sous la direction de Jean-Luc Girot, à paraître fin mai 2005

LES NEWS

• DIFFUSION DE NOTRE NOUVEL OUVRAGE "LA FINANCE, AUTREMENT"

Présenté à la Maison du Barreau lors de notre forum du 21 mars dernier (cf le résumé en pages intérieures), cet ouvrage est disponible en librairie depuis cette date. Il peut aussi vous être livré à partir de sites, tels que ceux de la FNAC (www.fnac.com), d'Amazon (www.amazon.fr) ou de Decitre (www.decitre.com).

Quelques échos de presse :

"Panorama global et bien documenté,... ce livre expose avec clarté les grands enjeux et les risques du capitalisme financier et patrimonial". **Les Echos**

"La mise en commun des observations de Christian de Perthuis et Jean-Pierre Petit et de leurs réflexions a donné naissance à un ouvrage original et fécond". **Investir**

"De toutes les activités économiques, la finance est celle qui intrigue le plus. «La finance, autrement» explique pourquoi". **Le Figaro**

• BIENTOT "LE HARCELEMENT NUMERIQUE"

Tel est le titre de notre cinquième ouvrage collectif, dirigé par Jean-Luc Girot, co-édité avec Dalloz et qui sortira en librairie fin mai 2005. Avant sa parution, nous avons sélectionné un article de François Renault, l'un des contributeurs, qui vous propose dans cette Lettre, sous le titre "Si tous les fichiers du monde...", un aperçu des thèmes abordés dans le livre.

PRESAJE

PROSPECTIVE, RECHERCHES ET ETUDES SOCIÉTALES APPLIQUÉES À LA JUSTICE ET À L'ÉCONOMIE
Association loi du 1^{er} juillet 1901 - Bureaux : 2, avenue Hoche 75008 PARIS

Tél. : 01 46 51 12 21 - Fax : 01 47 64 45 41 - E-mail : contact@presaje.com - site internet www.presaje.com

Directeur de la publication : Michel ROUGER